

Aide financière

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire, mais sont incapables de se payer des frais d'inscription, nous collaborons avec des agences qui subventionnent les frais et/ou proposent des délais de paiement. Il existe aussi plusieurs sources qui offrent du soutien direct aux individus.

Partenaires de financement

1. KidSport : jusqu' à 400 \$ une fois par année. Aucun critère d'âge. Financement uniquement pour les COURS, pas pour les camps ou les services de garde lors des journées pédagogiques. Veuillez noter que les cours nécessitant la participation des parents ne sont pas admissibles au financement de KidSport. Cliquez ici pour faire une demande.
2. Jumpstart : jusqu' à 400 \$ de financement pour les camps ou les cours (pour les enfants de 4 à 18 ans). Le programme doit durer au minimum 5 semaines ou doit être un camp qui dure 5 jours consécutifs. Cliquez ici pour faire une demande.
3. Programme d'aide financière de la ville de Waterloo : jusqu'à 400 \$ par année. Cliquez ici pour faire une demande.

Autres partenaires

- Extend-A-Family
- House of Friendship

L'aide financière doit être demandée au moment de l'inscription.

L'utilisation de l'aide financière à KWGC

1. AVANT de faire une demande de financement, vous devez vous inscrire à un cours sur JackRabbit. Pour ce faire, vous aurez besoin de renseignements précis sur le cours, comme les dates exactes et les coûts. Les coûts exacts pour lesquels vous pouvez faire une demande

comprennent le coût du cours ainsi que les frais annuels obligatoires de 55 \$ de Gymnastics Ontario.

2. Lorsque vous vous êtes inscrit à un cours, faites immédiatement une demande de financement. Veuillez vous assurer que vous faites une demande de financement en remplissant ce formulaire.

3. Si vous faites une demande à KidSport ou Jumpstart, veuillez transmettre votre courriel de confirmation à funding@kwgymnastics.ca

4. Si nous n'avons pas reçu votre approbation de financement en 10 jours ouvrables avant le début de la session, votre enfant sera retiré de la session pour laquelle il ou elle est inscrit(e). Dans ce cas, vous êtes invité à vous inscrire de nouveau pour la prochaine session.

Veuillez noter : si vous utilisez des fonds d'aide financière, nous devons en être informés au moment de l'inscription. Si vous ne nous prévenez pas ou si vous faites une demande de financement après le début de la session, les fonds ne pourront pas être utilisés pour ces cours.

Programme de bourses du KWGC

Éligibilité

- Revenu combiné maximal du ménage de 80 000 \$*

- Est inscrite à un programme admissible (compétitif, parent-enfant, camp).

* Les participants âgés de plus de 18 ans seront considérés comme des adultes (le revenu parental ne doit pas être inclus/pris en compte dans le processus de candidature), sauf s'ils sont en concubinage ou sont en partenariat matrimonial.

*Si vous êtes admissible au financement de KidSport ou de Jumpstart, ces demandes doivent être présentées avant de postuler à la bourse KWGC.

Les fonds de bourses ne peuvent pas être utilisés

pour :

- Les articles promotionnels / les tenues de sport

- Des cours particuliers.
- Des événements spéciaux (des fêtes d'anniversaire, des visites libres, des abonnements mensuels, etc.).
- Cotisations d'assurance de Gymnastique Ontario
- Programmes LIT et CIT

Candidature et soumission

1. Téléchargez le formulaire de demande de subvention.
2. La famille/l'athlète doit remplir le formulaire et joindre tous les documents justificatifs.
3. Envoyez par courriel la demande accomplie et la documentation à adam@kidsportkw.ca



Formulaire officiel pour demander un financement de subvention

Avant de soumettre votre demande de subvention de financement de KWGC, veuillez prendre le temps de lire attentivement les informations ci-dessous.

Récréatif

Vous êtes admissibles si:

- Vous êtes inscrit à un programme parents-enfants ou à un camp de vacances.

- Vous pouvez soumettre une candidature au moins 30 jours avant le premier jour du cours.

- Vous avez un revenu du ménage maximal combiné de 80 000\$.

- Vous n'avez pas reçu cette subvention entre le 1er et le 31 juillet de cette année.

Les documents que nous vous demandons:

- Le formulaire de demande de subvention récréative

- L'avis de cotisation sur votre revenu de l'ARC de l'année précédente (pour tous les adultes du ménage).

- Soit les trois derniers bulletins de paie, soit les relevés d'aide sociale ou d'invalidité.

- Preuve que votre demande a été refusée ou que vous n'êtes pas admissible au

financement KidSport et Jumpstart.

Que couvre cette subvention?

- Cette subvention ne peut être utilisée qu'une fois par an pour payer les frais de scolarité de la gymnastique récréative.

Il ne peut pas être utilisé pour:

- Les tenues de sport / les "swag" de boutique.

- Les cours particuliers.

- Les événements spéciaux (fêtes d'anniversaires, des visites libres, des abonnements mensuels, etc.).

- Les cotisations d'assurance de Gymnastique Ontario.

- Les programmes LIT et CIT.

Compétitif exceptionnel

Vous êtes admissibles si:

- Vous avez un revenu combiné maximal du ménage de 80 000\$.

- Vous êtes inscrite à un programme admissible et vous êtes dans une formation

exclusivement (et en compétition pour les groupes d'âge éligible).

- Vous n'avez pas reçu cette subvention entre le 1er et le 31 juillet de cette année.

Les documents que nous vous demandons:

- Le formulaire de demande de subvention.

- L'avis de cotisation sur le revenu de l'ARC de l'année précédente (pour tous les adultes du ménage).

- Soit les trois derniers bulletins de paie, soit les relevés d'aide sociale ou d'invalidité.

Que couvre cette subvention?

- L'équipement personnel obligatoire (les poignets, les bracelets, le ruban adhésif).

- La tenue exigée par le directeur du programme (tenue(s), sac, veste, etc.).

- Les frais des compétitions (Le voyage, le partage des coûts, l'inscription).

- Les frais de formation, la formation, les camps de développement.

Elle ne peut pas être utilisée pour:

- Les concours de voyages facultatifs

- Les tenues de sport / les "swag" de boutique.

- Les cours particuliers.

- Les événements spéciaux (les fêtes, les banquets).

- Les cotisations d'assurance de Gymnastique Ontario

Le frais de scolarité compétitif

Vous êtes admissibles si:

- Vous avez un revenu combiné maximal du ménage de 80 000\$.

- Vous pouvez soumettre votre candidature entre le 1er juillet et le 30 août de chaque année.

- Vous êtes actuellement inscrits à un programme compétitif et vous vous entraînez

exclusivement (et concourez pour les groupes d'âge éligible) pour le KWGC.

- Vous êtes un exemple d'esprit sportif positif.

Les documents que nous vous demandons:

- Le formulaire de demande de subvention.

- L'avis de cotisation sur le revenu de l'ARC de l'année précédente (pour tous les adultes du ménage).

- Soit les trois derniers bulletins de paie, soit les relevés d'aide sociale ou d'invalidité.

- Une déclaration écrite qui explique comment l'athlète démontre les valeurs

fondamentales du sport positif, notamment le fair-play, le respect dans le sport et l'esprit de l'équipe.

Que couvre cette subvention?

- 10 % des frais de scolarité annuels sont répartis sur 10 mois, de septembre à juin, chaque année.

Elle ne peut pas être utilisée pour:

- Les tenues, les frais de voyages, l'équipement personnel, boutique (le ruban, les poignets, le swag).

- Les cours particuliers.

- Les événements spéciaux (les fêtes, les banquets).

- Les cotisations d'assurance de Gymnastique Ontario.



KITCHENER
WATERLOO
GYMNASTICS
C L U B



Questions?

Veuillez nous contacter ou visiter notre site
Web. COURRIEL :
info@kwgymnastics.ca TÉL : 519-742-4970